



Formation Initiale De Pompier d'Aérodrome

Objectif de Formation :

- Obtenir la qualification de Pompier d'Aérodrome, en accord avec les réglementations en cours (OACI, AESA et DGAC— références sur fiche détaillée).

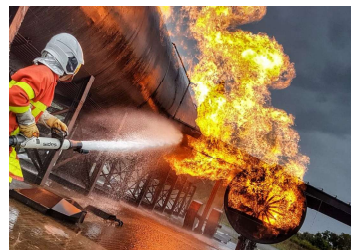
Contenu de la formation :

- 105 heures réparties sur 3 semaines.
- Semaine 1 en Formation à Distance.
- 60% d'instruction pratique sur de nombreux ateliers (Maquette feu localisé/généralisé, progression obstruée, toboggan, ...).
- Évaluation continue et finale certificative, avec mise en œuvre de phases de renforcement si nécessaire.

Indicateurs qualité :

- Pourcentage de réussite 2020 : 100%
- Indice de satisfaction 2020 : 94,4 %

FORMATION INITIALE DE POMPIER D'AÉRODROME



Objectifs de Formation :

Connaissance des moyens, de l'organisation et des règles de fonctionnement et d'intervention du S.S.L.I.A.

Connaissance et mise en œuvre des techniques d'intervention sur un incident ou un accident d'aéronef.

Adaptabilité aux différentes situations rencontrées lors d'une intervention dans un environnement aéroportuaire.

Programme :

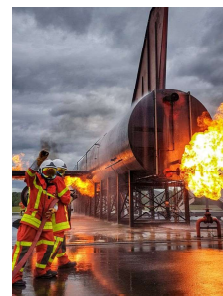
THÉORIQUE

- Connaissances aéronautiques générales / Organisation et moyens du S.S.L.I.A.
- Les tactiques de lutte contre l'incendie des aéronefs et les techniques d'intervention spécifiques.
- Les risques liés à l'environnement aéronautique.
- Réalisé en formation à distance (semaine 1 avec visio-conférence biquotidienne avec les instructeurs) ou en présentiel.



PRATIQUE

- Investigation/sauvetage en milieu enfumé (désenfumage, dégagement d'urgence, recherche de points chauds).
- Mise en œuvre des véhicules anti-incendies aéroportuaires.
- Intervention sur simulateur d'aéronef (type A320) et sur feux de nappes / Intervention sur feux localisés et généralisés de jour comme de nuit.
- Approche sectorisée sur avion de chasse (Mirage F1C).



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règlement (UE) N°1139/2018 de la commission du 22 Août 2018

Arrêté du 18 janvier 2007 (et mises à jour) relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodrômes

OACI Annexe 14 Volume 1 - Conception et exploitation technique des aérodrômes

Doc 9137-AN/898 Partie 1 Sauvetage et lutte contre l'incendie Chapitre 14

ADR.OPS.B.010 (a)3—Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie

Règlement (U.E.) 139/2014—Exigences et procédures relatives aux aérodrômes

PRÉREQUIS

- Certificat médical prévu par l'article 13 de l'arrêté du 18/01/2007.
 - Formation initiale de sapeur-pompier volontaire telle que définie par le Ministère chargé de la Sécurité Civile ou des équivalences de formation (Cf. article 10 de l'arrêté du 18/01/2007).
 - Titulaire du permis de conduire poids lourd valide (VL pour niveau 2).
- 12 PERSONNES MAXIMUM PAR SESSION

Lieu : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH

Délais d'accès : selon planning

Accessibilité personnes handicapées : public non concerné

PÉDAGOGIE

L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences.

Alternance d'échanges, d'ateliers, d'études de cas, de mises en situation tenant compte de la progression individuelle et collective des apprenants.

LES PLUS EFORSA

- Le programme e-learning EFORSA permet de préparer en amont le futur apprenant et en aval de maintenir ses connaissances.
- Visite professionnelle personnalisée sur site aéronautique (AIRBUS) durant le séjour.
- Accueil, intégrité et compétence de l'ensemble des équipes d'EFORSA

